

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

OBJET : Actions en faveur d'une meilleure gestion de la ressource en eau

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder un crédit de 50 768 € soit 40 % de 126 920 € au Syndicat Intercommunal Vigueirat-Vallée des Baux pour des travaux de confortement de berges à Saint-Etienne-du-Grès,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec le Syndicat Intercommunal Vigueirat-Vallée des Baux selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'accorder un crédit de 22 200 € soit 40 % de 55 500 € à l'ASA du canal de Fumemorte pour la réalisation de son schéma directeur.

La dépense de 72 968 € sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée